



## **AGREMENT D'ACHETEURS DE NOIX BRUTES DE CAJOU AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2023**

### **C O M M U N I Q U E**

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les opérateurs économiques intéressés par les activités de collecte et d'achat des noix de cajou au niveau du bord-champs que, pour la campagne 2023, les dossiers de demande et de renouvellement de l'agrément d'acheteurs sont reçus dans les Délégations Régionales à Bondoukou, Bouaké, Boundiali, Bouna, Dimbokro, Ferké, Katiola, Korhogo, Mankono, Odienné, Séguéla et Zuénoula du **lundi 24 octobre au mercredi 30 novembre 2022**.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature peut être retirée, dès publication du présent communiqué, au siège du Conseil du Coton et de l'Anacarde sis au 15<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble de l'Ex-Caisse de Stabilisation, à l'Annexe située aux 2 Plateaux Vallon- Rue des Jardins et dans les Délégations régionales ou consultée sur le site web [www.conseilcotonanacarde.ci](http://www.conseilcotonanacarde.ci)

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien nous joindre aux contacts suivants :

Tél : (225) 20 20 70 30/ (225) 22 52 75 80

E-mail : [support@conseilcotonanacarde.ci](mailto:support@conseilcotonanacarde.ci)  
[info@conseilcotonanacarde.ci](mailto:info@conseilcotonanacarde.ci)

***Pour un développement durable des filières coton et anacarde.***